



D 10/2025

Finances
Exercice 2025
Subventions aux
associations

Nombre
d'administrateurs :
En exercice : 17
Présents : 09
Absents : 08
Excusés-représentés : 0
Votants : 09

Madame Denise De
TEMMERMAN,
Présidente du Club des
Séniors et Madame
Christiane CLERET,
Présidente des Restos
du Cœur ne prennent
pas part au vote pour
leurs associations
respectives

La Vice-Présidente,
soussignée, certifie
que la liste des
délibérations a été
affichée dans les délais
légaux.

Conseil d'Administration du 27 mars 2025

Extrait du registre des délibérations

L'an deux-mille-vingt-cinq, le 27 mars à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil d'Administration du CCAS de SAINT-ANDRE-LEZ-LILLE, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Marie MARCHAND, Vice-Présidente du CCAS, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 14 mars, soit douze jours auparavant.

Administrateurs en exercice

Etaient présents :
Elisabeth MASSE, Présidente du CCAS, de 18h38 à 18h52, Marie MARCHAND, Pascal THIBAUT Cédric ANDRE, Hervé LESIEUX, Estéban GARCIA, Denise DE TEMMERMAN, Patricia BOUCHE, Christiane CLERET, Ghislaine CAVROT

Sont excusés :
Lydie YAP, Thomas FICHAUX, Guy-Emmanuel DECASTECKER, Michèle BOUCAUT, Frédérique BRILLOT, Isabelle GALLET, Régis LOGIER

Monsieur Cédric ANDRE a été élu secrétaire de séance

Rapport de Madame Marie MARCHAND :

Le CCAS de Saint-André apporte son soutien financier à de nombreuses associations pour les aider à développer et pérenniser leurs activités dans le domaine social, de la solidarité ou de la santé.
Ce soutien est réalisé sur la base des dossiers de subvention, en tenant compte de différents facteurs tels que le nombre d'adhérents, la contribution de l'association à l'animation du territoire, l'accès le plus large possible à tous les publics.

Il est donc proposé d'attribuer des subventions aux associations suivantes :

SUBVENTION - CDAD	5 000,00 €
SUBVENTION - SECOURS POPULAIRE	4 200,00 €
SUBVENTION - AIAAVM	3 185,00 €
SUBVENTION - LES RESTOS DU COEUR	2 500,00 €
SUBVENTION - ADIL	1 800,00 €
SUBVENTION - CLUB DES SENIORS	1 500,00 €
SUBVENTION - VAINCRE LA MUCOVISCIDODE	850,00 €
SUBVENTION - DONNEURS DE SANG	600,00 €
SUBVENTION - CLCV	300,00 €
SUBVENTION - PASSAGE A L'ACTE	300,00 €
TOTAL GENERAL	20 235,00 €

Le Conseil d'Administration,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

VALIDE

Les attributions de subventions aux associations telles que présentées dans le tableau ci-dessus ;

DECIDE

D'inscrire les crédits correspondant au Budget 2025 ;

AUTORISE

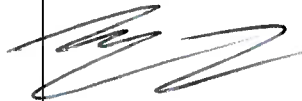
Madame la Présidente à tout documents concernant cette délibération ;

DIT

Que cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou sa publication.

POUR EXTRAIT CONFORME

La Présidente du CCAS



Elisabeth MASSE



Le secrétaire de séance,



Cédric ANDRE